

Plateforme d'Observation des Solidarités DREETS des Pays de la Loire

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Aide Alimentaire » Compte-rendu n°3 – 1^{er} juillet 2025

Participants :

Banque Alimentaire 44 : Jean-Robert LECONTE
CCAS Nantes : Bonnet ROSEN
CCAS de l'Île d'Yeu : Nathalie SEMELIN
DDETS 44 : Françoise BAYLE et Aurélia BOUCHER
DDETS 85 : Valérie CLEMOT
L'Entraide - Diaconat Protestant de Nantes : Chloé ROCHER
Restos du cœur : Alain HASSE
PETR Pays de Retz : Lise SELLIER
Secours Populaire Français 49 : Nicolas COCUAUD et Philippe VOYER
Solinum : April BOUVIER
UDCCAS 44 : Florence CLERGEAU
UDCCAS 72 : Yves CALIPPE

Animation/coordination :

Compas : Michaël BERNIER
DREETS : Elisabeth GALLARD, Raphaëlle MARIE et Céline TECHER

Excusés :

CESER : Dominique LAPERRIERE-MICHAUD
Université d'Angers : BORDET Laurent

Ordre du jour :

- **Présentation des résultats des questionnaires Aide Alimentaire**
- **Présentation de l'outil Solidata et du tableau de bord Alimentation (April Bouvier – Solinum)**

Présentation des résultats du questionnaire de l'Aide alimentaire

Le support de présentation des résultats est disponible dans l'espace privé sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/resultats-du-questionnaire-aide-alimentaire-presentes-le-1er-juillet-2025/>

Remarques :

Il serait intéressant de répartir les associations en fonction du nombre d'offres ou des types d'activités qu'elles proposent.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aide Alimentaire, à travers les structures que les banques alimentaires fournissent sur la région Pays de la Loire, est de 90 796 personnes en Pays de la Loire : 32 800 en Loire atlantique, 14 463 en Maine-et-Loire, 10 323 en Mayenne, 18 792 en Sarthe et 14 418 en Vendée.

Compte tenu de l'absence de données pour certaines banques alimentaires départementales, il semble pertinent d'interroger directement Monsieur Leconte, président de la Banque Alimentaire des Pays de la Loire, afin de centraliser et compléter les informations.

Les CCAS ne peuvent intervenir que sur le territoire de leur commune, leur périmètre d'action étant strictement communal, sauf en cas d'existence d'un CIAS, qui permet une intervention intercommunale. Des dérogations peuvent éventuellement exister lorsqu'un partenariat est mis en place avec des associations qui interviennent en dehors du périmètre communal.

Compte tenu des nombreuses confusions constatées entre le tonnage et les kilogrammes indiqués pour chaque source d'approvisionnement par les associations et les CCAS — malgré la mention explicite de l'unité « tonnes » dans le questionnaire — il a été décidé d'exclure les données relatives aux quantités des résultats. Il serait souhaitable de modifier cette question afin de laisser aux répondants (associations et CCAS) la possibilité d'indiquer les quantités soit en tonnes, soit en kilogrammes, en précisant clairement l'unité choisie. Chaque répondant devra ainsi spécifier s'il répond en kilogrammes ou en tonnes.

Monsieur Leconte nous précise que la Banque Alimentaire a distribué 5 500 tonnes de denrées aux associations et aux CCAS de la région Pays de la Loire en 2024. Les dons en provenance de l'industrie agroalimentaire représentent environ 38% des approvisionnements des Banques Alimentaires. La ramasse effectuée dans les grandes et moyennes surfaces en constitue 19%, tandis que les collectes en représentent 15%.

Pour les associations, les résultats du questionnaire confirment leur ressenti général au sein de leurs structures, à savoir une augmentation du nombre de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire, en particulier des familles monoparentales.

Le Secours populaire du Maine-et-Loire alerte sur les conséquences majeures de la baisse des subventions allouées par la DREETS, en particulier par la DDETS 49. Cette diminution représente une perte de 90% par rapport à l'année 2024, soit un manque de financement estimé à 132 000 euros. Cette réduction budgétaire aura un impact très sévère sur les actions de solidarité alimentaire menées par l'association. En effet, ces fonds permettaient l'achat de produits de qualité, notamment bio et locaux, à destination des bénéficiaires. À titre d'exemple, cette perte équivaut à l'impossibilité de distribuer 12 tonnes de fruits et légumes, 10 800 cuisses de poulet, 26 000 steaks ou encore 6 700 yaourts. Ce sont ainsi près de 10 000 personnes accompagnées quotidiennement par le Secours populaire dans le Maine-et-Loire qui risquent d'être directement impactées par cette baisse de soutien financier. De plus, avant la pandémie de COVID-19, le volume de ramasse s'élevait à 2 tonnes par jour. Depuis la crise sanitaire, il est passé à 2 tonnes par semaine. L'association alerte sur le fait que, sans le soutien des politiques publiques, il leur sera difficile de poursuivre leurs actions de solidarité en matière d'aide alimentaire.

La Banque alimentaire de Loire-Atlantique tire la sonnette d'alarme. Elle confirme que l'ensemble des structures de l'aide alimentaire sont aujourd'hui lourdement impactées par les décisions prises au niveau national. La suppression des crédits dits « renforts » se fait sentir partout : au niveau régional comme départemental. Pour la Banque alimentaire de Loire-Atlantique, cela représente une baisse de financement de 311 600 euros en 2025. Cela équivaut à plus de 300 000 repas en moins distribués aux personnes en situation de précarité. Si certains acteurs comme le Secours populaire ou les Restos du cœur disposent de leurs propres circuits d'approvisionnement, la grande majorité des associations s'appuient sur les banques alimentaires. C'est donc tout un tissu de solidarité qui est fragilisé. La situation est d'autant plus préoccupante que le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter. Pour illustration, en 2021, la Banque alimentaire de Loire-Atlantique distribuait 2 200 tonnes de denrées à 17 500 bénéficiaires. En 2024, ce sont 2 000 tonnes pour 32 000 bénéficiaires, soit une baisse de 10% des volumes pour un nombre de bénéficiaires quasiment doublé. Cela signifie que la quantité d'aide par personne a été divisée par deux. Avec la baisse annoncée des subventions pour 2025, les quantités distribuées seront de nouveau réduites, aggravant encore une situation déjà critique. Les associations attendent des réponses claires de la part des pouvoirs publics, en particulier de la préfecture. En l'absence de dialogue, elles envisagent de nouvelles actions pour exprimer leur inquiétude et leur mécontentement. Elles ont aujourd'hui le sentiment d'un réel abandon des services de l'état.

Pour les Restos du cœur, l'impact se fait particulièrement sentir sur leur action auprès des personnes sans-abri. Depuis juillet 2020, en coordination avec la préfecture, l'association délivre chaque soir une quarantaine de repas chauds à la Halte de nuit, qui accueille jusqu'à 61 personnes. Ces repas sont achetés à Restoria. La pérennité de cette action est aujourd'hui menacée. Il est également important de souligner que les subventions dédiées à la lutte contre la précarité étudiante ont été supprimées. Une autre aide, allouée à la lutte contre la précarité menstruelle, a également été supprimée.

Les Restos du Cœur mènent de nombreuses actions de terrain en direction des personnes vivant à la rue, telles que le Resto Bus, l'accueil de jour, ou encore la distribution de produits d'hygiène et de produits grand froid. Le modèle économique des Restos du Cœur se distingue de celui de la Banque alimentaire ou du Secours populaire. Environ 65% de l'approvisionnement est assuré de manière autonome, notamment via leurs ramasses (récupération de denrées alimentaires invendues mais consommables) et les achats sont réalisés au niveau national. Cette organisation permet une certaine indépendance logistique. Cependant, l'association n'échappe pas aux effets des coupes budgétaires, notamment sur ses actions de rue, qui sont directement impactées. Face à la réduction de 5% des crédits du BOP 304, une mobilisation collective a été initiée, réunissant plusieurs partenaires, dont le Resto Truck, le Jardin de Cocagne et d'autres associations locales. Ensemble, elles dénoncent une baisse drastique des moyens qui fragilise profondément l'ensemble du tissu solidaire. Les Restos du Cœur ont également été touchés par une baisse de la subvention du Conseil départemental. Par ailleurs, certaines communes, qui mettaient à disposition des locaux gratuitement depuis des années, ont déjà annoncé qu'elles allaient désormais les facturer.

Les associations du Maine-et-Loire (49) ont tenu une conférence de presse la semaine dernière pour alerter sur les conséquences des baisses de financement, notamment liées au programme budgétaire BOP 304, dont l'enveloppe pour le département est passée de 105 000 € à 45 000 € :

<https://www.angers.villactu.fr/les-associations-daide-alimentaire-frappees-par-une-baisse-de-82-des-subventions-de-letat/>

Au-delà de l'aide aux personnes en précarité, les associations de solidarité alimentaire soutiennent toute une filière économique locale. 880 000 € ont été injectés dans l'économie via des achats à des producteurs bio locaux (maraîchers, bouchers, crémiers). Pendant la crise du COVID, ce soutien a permis à certains de ne pas recourir à un prêt garanti par l'État. Les associations démontrent ainsi qu'un financement public confié à la solidarité est efficacement utilisé.

Le CCAS du Mans fait face également à une hausse des demandes d'aide alimentaire et à l'inflation, qui oblige à augmenter le montant des chèques alimentaires. La Ville a porté son soutien au CCAS à 12,8 millions d'euros, mais cet effort ne pourra pas durer face à la baisse des dotations de l'État et des régions. Les collectivités locales, dont les budgets sont limités, ne peuvent pas compenser durablement le retrait des financements publics nationaux. Cela a des conséquences sur les associations locales (Un repas pour tous, Maraude 72, Bus du cœur...), qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement pour leurs distributions auprès des publics les plus précaires. La Banque alimentaire joue un rôle central : si elle reçoit moins, les petits CCAS ne peuvent plus assurer leurs missions. La situation est d'autant plus préoccupante que des enfants sont à la rue, et ne sont pas toujours reconnus comme étant en danger au-delà de 3 ans. L'UDCCAS 72 appelle à une coordination entre associations, CCAS et pouvoirs publics, pour construire des solutions concrètes et collectives, et répondre aux besoins d'une population en grande difficulté. Le rôle du CROUS dans l'aide alimentaire aux étudiants mérite d'être mieux connu et clarifié. Sur Le Mans, des dispositifs existent pour étudiants et lycéens, notamment via le CCAS et le Bus du Cœur,

qui ont accompagné les étudiants surtout durant et après la COVID. Cependant, la collaboration avec le CROUS, pourtant central pour les étudiants, semble limitée. Il serait intéressant de mieux comprendre leur fonctionnement et d'explorer des pistes pour renforcer ce partenariat.

Suite aux différentes observations des partenaires, des questions sur l'évolution des financements devront être intégrées au questionnaire. Concernant les suites à donner au groupe de travail, la DREETS prévoit de réaliser une étude à partir des résultats des questionnaires sur l'aide alimentaire d'ici la fin de l'année 2025. Une nouvelle réunion du groupe de travail pourrait être envisagée afin d'éclairer et d'analyser collectivement les données recueillies.

Présentation de l'outil Solidata et du tableau de bord Alimentation (April Bouvier – Solinum)

Le support de présentation de l'outil Solidata et du tableau de bord Alimentation est disponible dans l'espace privé sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/presentation-de-loutil-solidata-et-le-tableau-de-bord-alimentation/>

Solidata, développé par l'association Solinum, est un outil numérique qui cartographie les services de solidarité, notamment en matière d'aide alimentaire. Il s'appuie sur les données du Soliguide, annuaire en ligne de structures d'aide. L'objectif est de mieux orienter les publics en situation de précarité et les professionnels, d'identifier les zones mal couvertes et de favoriser les coopérations locales. Sur les Pays de la Loire, plus de 1 000 services d'aide alimentaire ont été référencés, avec des indicateurs sur la couverture territoriale, les produits bio ou la proximité géographique.

Solidata est accessible avec un compte professionnel gratuit. Des tableaux de bord interactifs sont disponibles sur l'aide alimentaire : répartition des services (colis, repas, chèques), distances, produits bio ou d'origine France, etc. Chaque point sur la carte renvoie vers une fiche détaillée de la structure dans Soliguide (contacts, horaires, types d'aide). L'outil facilite la visualisation fine de l'offre sur le territoire et l'accès à l'information pour les professionnels.

- **Solidata (accès public)** : Un tableau de bord synthétique des recherches est accessible à tous sur <https://soliguide.fr/fr>.
- **Solidata (accès professionnel)** : L'accès complet à tous les tableaux de bord est réservé aux professionnels disposant d'un compte. Pour en créer un, il suffit de remplir le formulaire disponible ici : <https://airtable.com/appsLJJwfdueN9xqD/shrVIdl1OcUSpYXAP>